

23 mar 2012 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2012

Réalisation d'un nouveau titre de séjour électronique pour les ressortissants non européens et enregistrement de données biométriques

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les modalités d'introduction du nouveau titre de séjour électronique pour ressortissants non UE. Parallèlement il a approuvé un accord de coopération entre les départements de l'Intérieur et des Affaires Etrangères visant l'utilisation commune des systèmes de capture de données biométriques (photo digitalisée et empreinte digitale) pour les nouveaux titres de séjour et pour les passeports et documents de voyage.

Le Conseil de l'Union européenne a en effet décidé le 13 juin 2002 (Règlement CE n°1030/2002) d'introduire un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Ce règlement a ensuite été adapté par le Règlement européen (CE) du 18 avril 2008 dans le but d'y intégrer des données biométriques sur une puce sans contact, à savoir une photo digitalisée et des empreintes digitales. Les Etats membres doivent avoir réalisé cette intégration d'ici mai 2012.

A cette fin, une convention sera conclue entre l'Etat belge (ministre de l'Intérieur) et les communes visant le financement de l'acquisition par les communes du matériel et des logiciels nécessaires à la capture des données biométriques et les modalités de mise en œuvre .

Les développements et adaptations nécessaires seront effectués par les partenaires externes chargés respectivement de la production des cartes d'identité électroniques et de la maintenance de l'application Belpic.

Dans un but de synergies et d'économies, le SPF Intérieur et le SPF Affaires étrangères concluront un accord de coopération en vue de partager l'utilisation des systèmes de capture.

En effet, le Règlement (CE) n°2252/2004 du Conseil du 13 décembre 2004 imposait aux Etats membres d'introduire les mêmes données biométriques dans les passeports et les documents de voyage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.fedasil.be>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>